

Centre de droit de la famille (Université Jean Moulin Lyon 3), Centre Max Weber
(Université Lumière Lyon 2), Universidad de Valladolid

**Protection des personnes vulnérables et droits fondamentaux : repenser le
statut des majeurs vulnérables à la lumière de la Convention de New York
Regards croisés**

Séminaire de travail organisé à Lyon, le 9 juin 2017

**Salle Caillemer,
Faculté de droit, 15 quai Claude Bernard, 69007 Lyon**



Universidad de Valladolid
DER 2015-69120-R



UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2
UNIVERSITÉ DE LYON



FACULTÉ DE DROIT
ÉQUIPE DE
RECHERCHE
LOUIS JOSSE RAND

La question du vieillissement de la population et de la protection des personnes vulnérables constitue un des principaux défis auxquels sont confrontées les sociétés contemporaines. Sur le plan juridique, l'entrée en vigueur de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006 et, surtout, les débats suscités par l'interprétation qu'en fait le Comité chargé de son suivi, ont donné une nouvelle dimension à ces questions. Le Comité, invite en effet à un changement de paradigme : abandonner le paradigme de l'intérêt supérieur de la personne vulnérable au nom duquel des décisions peuvent être prises par les personnes chargées de sa protection sans que l'intéressé y soit associé, pour adopter celui du respect de la volonté et des préférences de la personne.

Certes, les idées qui irriguent la Convention de 2006 animent également le droit français de la protection des majeurs. Mais des progrès significatifs restent à faire. D'autant qu'en pratique, la plupart des mesures de protection mises en place sont des mesures lourdes qui font une place plus ou moins large à la représentation (53 % de tutelles, 43% de curatelles renforcées), que le mandat de protection future peine à trouver sa place et que la nouvelle habilitation familiale prévoit un système de représentation.

L'objet de ce séminaire sera de mieux connaître et mieux comprendre la Convention de 2006, de s'interroger sur la conformité du droit français à ses exigences et de réfléchir aux nouvelles formes de protection et/aux nouvelles pratiques qui pourraient être imaginées dans le respect des droits et des intérêts de la personne majeure vulnérable. Autour de Catalina Devandas Aguilar, rapporteure spéciale de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, il permettra de croiser les regards de juristes spécialisés, de professionnels et de personnes directement concernées.

Les apports de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (9h-12h30)

Présentation du séminaire

Hugues FULCHIRON (Professeur de droit à l'Université Jean Moulin Lyon 3, directeur du Centre de droit de la famille, Institut universitaire de France), **Cristina GUILARTE** (Professeur de droit à la Universidad de Valladolid) et **Benoît EYRAUD** (Maître de conférences en sociologie à l'Université Lumière Lyon 2, Centre Max Weber)

Présentation de la Convention :

Présidence : Cristina GUILARTE (Professeur de droit à la Universidad de Valladolid)

Ingrid MARIA (Maître de conférences en droit à l'Université Grenoble Alpes) : Présentation de la Convention

Catalina DEVANDAS AGUILAR (Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les droits des personnes handicapées) : Présentation de l'observation générale n° 1

Guillaume MILLERIOUX (Doctorant en droit à l'Université Jean Moulin Lyon 3, chercheur au Centre de droit de la famille) : La Convention dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme

Table ronde n° 1 : La Convention comme source de mobilisation pour les personnes en situation de handicap : retours d'expériences

Présidence : Catalina DEVANDAS AGUILAR (Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les droits des personnes handicapées)

Discutants :

Albert PRÉVOS (Président du Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes)

Stéphanie WOOLEY (Représentante de l'ENUSP)

Des représentants lyonnais du groupe Capdroits

Le droit français à l'épreuve de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (14h-17)

Table ronde n° 2 : La réception de la Convention dans le contexte français

Présidence : Benoît EYRAUD (Maître de conférences en sociologie à l'Université Lumière Lyon 2, Centre Max Weber)

Discutants :

Gilles RAOUL-CORMEIL (Maître de conférences en droit à l'Université de Caen Normandie): Les aspects du droit de la protection juridique des majeurs vulnérables compatibles avec la Convention

Un **représentant du Défenseur des droits** : Les incompatibilités du droit de la protection juridique des majeurs vulnérables avec la Convention

Anne CARON-DÉGLISE (Magistrat, président de chambre à la cour d'appel de Versailles, ancienne conseillère chargée des droits des personnes au secrétariat d'État chargé de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie)

Table ronde n° 3 : Quelles alternatives à la représentation (réflexion sur la mise en œuvre de l'article 12) ? Les réformes nécessaires

Présidence : Hugues FULCHIRON (Professeur de droit à l'Université Jean Moulin Lyon 3, directeur du Centre de droit de la famille, Institut universitaire de France)

Discutants :

Cristina GUILARTE (Professeur de droit à la Universidad de Valladolid)

Nicole GALLUS (Professeur de droit à l'Université libre de Bruxelles et avocate au Barreau de Bruxelles)

Daniela JARUFE (Professeur de droit à la Universidad Católica del Norte, Antofagasta)

Un **pénaliste** (Université Jean Moulin Lyon 3)

Pierre BOUTTIER (Mandataire judiciaire à la protection des majeurs, Président de l'Association nationale des délégués et personnels des services mandataires à la protection juridique des majeurs)

L'équipe d'organisation remercie d'avance les interprètes et notamment Cécilia Walanga et le Master Linguistique Appliqué et Traduction de l'Université Lyon 2.